

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION

Fond de financement de la transition Énergétique Convention particulière d'appui financier

Entre

La Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Et

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, représentée par son Président Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE, ci-après désigné « le Bénéficiaire ».

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts et consignations dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique (FTE),

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015,

Vu la délibération du Comité syndical du PETR Grand Quercy en date du 16 septembre 2015.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération du Grand Cahors en date du 5 novembre 2015,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la conférence sur le climat de Paris 2015 ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy a présenté un projet auquel participe la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015, pour un projet partagé qui figure en annexe 1 de la présente convention.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors bénéficie à ce titre, d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son programme d'actions.



Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le Bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Article 2 – Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.**
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.**
- 3. Développement de l'économie circulaire.**
- 4. Production d'énergies renouvelables locales.**
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.**
- 6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.**

Article 3 – Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage :

- a) à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche,
- b) à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au Préfet, en tant que représentant de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public,
- tout document nécessaire aux engagements et versements (annexe 3)
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.



Article 4 – Engagements de l'Etat : montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 185 400 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations à partir des crédits de l'enveloppe spéciale Transition énergétique qu'elle gère.

L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme «Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande du Bénéficiaire exprimée auprès du préfet, en tant que représentant de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses,
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts sur ordre du Préfet, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 5 – Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique,
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national,
- la valorisation des résultats.

Article 6 – Communication

Le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 2.



Article 7 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées au plus tard trois ans après la signature de la présente convention, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3 seront restituées à la Caisse des dépôts.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable à l'échelle des actions éligibles du programme et des conventions financières à venir.

Article 9 – Avenants

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant signé des Parties.

Fait à Paris, le

Pour la Communauté d'agglomération
du Grand Cahors,
le Président

La Ministre de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Jean Marc VAYSSOUZE - FAURE

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations.



Annexe 1

Projet présenté par la collectivité

La présente annexe a pour objet de préciser la démarche de transition énergétique conduite par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors inscrite dans le programme global TEPCV du PETR Grand Quercy et la nature des actions qui seront mises en œuvre, y compris à court terme, ainsi que ses engagements à ce titre.

Parmi les enjeux identifiés sur le territoire, la transition énergétique constitue un axe stratégique majeur, en lien avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la démarche de « Maîtrise de la Demande en Electricité » mise en place pour répondre à la vulnérabilité en termes d'alimentation électrique du territoire. Plusieurs actions ont été initiées au niveau départemental par le Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets « SYDED » (réseaux de chaleur, développement du bois énergie, opération 0 déchets ...), la Fédération Départementale des Energies du Lot « FDEL » (schéma d'électromobilité du Lot) et au niveau local. En effet plusieurs outils d'analyse et de prospective visant à définir des plans d'actions partenariaux ont été élaborés : un PCET du Pays de Cahors et du Sud du Lot, des Agendas 21 ont été réalisés sur le Grand Cahors et à Gourdon, un SCoT de Cahors et du Sud du Lot est en cours de définition, plusieurs projets de méthanisation sur le Quercy Blanc et le Pays Bourrian, et enfin des actions de réduction de l'éclairage public sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy...

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors – déjà fortement engagée sur la thématique de la transition énergétique notamment à travers son agenda 21 - souhaite renforcer son action sur cette problématique en s'impliquant fortement dans la démarche TEPCV du PETR Grand Quercy. Plus particulièrement, le Grand Cahors souhaite être moteur du changement par la mise en œuvre de démarches pilotes et innovantes ciblées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et notamment dans la réhabilitation du bâti ancien en lien avec la démarche ENERPAT, mais aussi dans le domaine des transports en favorisant les transports en commun, le covoiturage et les mobilités douces. Les actions portées par le Grand Cahors s'inscrivent en complémentarité et viennent renforcer la cohérence et les synergies permises au travers la déclinaison de la stratégie TEPCV Grand Quercy.

Le Territoire

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors est située au centre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy et constitue le cœur de la zone d'emploi de Cahors.

Créée le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors est composée aujourd'hui de 39 communes, compte 43 400 habitants ; et sa superficie est de 593 km².



La démarche

Le projet « transition énergétique » du Grand Cahors s'inscrit dans le projet global du PETR Grand Quercy à la fois par la mise en œuvre d'actions opérationnelles pilotes et innovantes ainsi que par l'implication à travers l'ensemble du projet commun de transition énergétique - élaboré avec les autres intercommunalités constituant le PETR Grand Quercy - s'articulant autour des ambitions suivantes :

Construire une stratégie TEP cv commune à l'échelle d'un territoire élargi, basée sur un diagnostic quantifié et partagé.

• **Favoriser la performance énergétique du bâti (rénovation et écoconstruction)**

Le projet repose sur la volonté de poursuivre les actions pilotes engagées par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en faveur de l'amélioration de la qualité énergétique dans le logement privé ancien en soutenant l'éco rénovation, l'innovation et la recherche.

Il s'agit d'accompagner les porteurs de projet du territoire par un programme de sensibilisation et de mobilisation territoriale contre la précarité énergétique.

Un autre enjeu important est la réduction des consommations énergétiques dans le patrimoine public (bâtiment et éclairage public) en soutenant l'exemplarité des projets.

• **Développer les énergies renouvelables**

- Poursuivre la démarche en cours engagée par le Pays de Cahors et du Sud du Lot, en apportant un accompagnement visant à soutenir les projets collectifs et participatifs.
- Réaliser un état des lieux des consommations d'énergies et des émissions de GES du territoire et définir une stratégie de développement des énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma des Energies Renouvelables, étudier l'opportunité et la faisabilité des projets émergents
- Faciliter la création d'unités de production, en apportant un accompagnement visant à valider la faisabilité technique, juridique et économique des projets.

• **Initier des actions nouvelles, en s'appuyant sur les autres missions et programmes développées par le PETR ou ses membres (EPCI et Communauté d'agglomération), notamment dans les domaines suivants :**

- Mobilité, en lien avec la politique régionale (pôle multimodal), départementale et les schémas de déplacements doux: promotion du co-voiturage, déploiement de véhicules électriques, voie verte, pistes cyclables ...
- Urbanisme en lien avec le pilotage et l'animation d'une démarche de SCOT et des PLUI.
- Développement économique, en lien avec les programmes territoriaux portés par le PETR (programme Leader, contrat régional unique) et la mobilisation des acteurs privés.



- **Poursuivre et développer les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs**

La méthode

Le projet repose sur :

- **une animation de territoire et d'instances de travail visant la mobilisation d'une pluralité d'acteurs :**
 - Comité technique associant l'ensemble des partenaires : FDEL, SYDED, Quercy Energies, EPCI, DDT DREAL, DIRECCTE, ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, SCoT, CAUE, ARPE, CRPF, ERDF, GRDF, Pôle Emploi ...
 - Commission énergie et développement durable (composée d'élus communautaires).
 - Réunions du conseil de développement à l'échelle du PETR, actions de communication, de sensibilisation et formation des élus et acteurs locaux.
- **un accompagnement des porteurs des projets locaux (rénovation de bâtiment, production d'énergies renouvelables...),** pour faciliter la mise en œuvre des projets : accompagnement stratégique, technique et aide au montage des dossiers de financement.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors participera aux nombreuses instances de concertation qui sont mises en place autour des différentes missions du PETR et qui permettent d'intégrer la question de l'Énergie dans divers programmes et stratégies de territoire (SCOT, LEADER,...).

Présentation des démarches territoriales :

- Démarche de Maîtrise de la Demande en électricité à l'échelle du Département du Lot (suite au refus des élus locaux d'une ligne Très Haute Tension)
- Territoire Ouest « Cahors / Souillac » le plus vulnérable en terme d'alimentation électrique
 - SCOT de Cahors et du Sud du Lot
 - PCET à l'échelle du Pays de Cahors et du Sud du Lot
 - Démarche de structuration d'une filière bois sur le Pays Bourian
 - Programme Leader à l'échelle du futur PETR avec des actions liées au développement de l'économie par la transition énergétique et l'économie circulaire
 - Démarches de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales (en cours sur le Pays Bourian et initiées sur le Pays de Cahors et du Sud du Lot ainsi que sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) en lien avec le futur programme Leader établi à l'échelle de la zone d'emploi de Cahors.
- Agenda(s) 21 sur le Grand Cahors et sur les communes de Cahors et Pradines établis en



cohérence avec le PCET

- Démarche Quartier Ancien Durable (QAD) à l'échelle du centre ancien de Cahors (OPAH RU)
- Démarche ENERPAT (en lien avec QAD – centre ancien de Cahors) pour la structuration d'un pôle de compétences sur la thématique de la réhabilitation énergétique du patrimoine bâti (recherche, expérimentation, formation, développement économique)
- Smooth Mobility – programme européen de mobilité douce (suite à donner)
- Projets de méthanisation (Pays Bourian, CC du Quercy Blanc)
- Projets photovoltaïque

Projet

En lien avec les différentes démarches engagées, le projet consiste en la mise en œuvre d'une stratégie territoriale dont les priorités complémentaires sont :

1. Accélérer les économies d'énergie

- En accompagnant les propriétaires dans la rénovation énergétique des logements et dans une meilleure gestion énergétique en cohérence avec :
 - l'OPAH RU
 - le PIG
 - les actions de l'agence de l'énergie Quercy Energies, Consulaires
 - En favorisant les économies d'énergies par les collectivités et les entreprises
 - Diagnostic Bâtiment
 - Eclairage
 - Emploi d'Avenir de la transition énergétique (cf loi Transition énergétique)
- En structurant un pôle de compétences territorial en matière de réhabilitation énergétique sur le bâti ancien
 - Recherche et développement des compétences en matière d'éco restauration (ENERPAT)
 - En développant l'économie circulaire
 - Approvisionnement local de la restauration collective (légumerie du Grand Cahors)
 - Valorisation locale des déchets organiques (compost)
 - Développement de nouveaux métiers et compétences : GPECT

2. Développer les énergies renouvelables

- En structurant une filière bois énergie / réseaux de chaleur sur l'ensemble du PETR (Syded)
- En développant des projets de méthanisation sur l'ensemble du PETR (Quercy Blanc, Bouriane)



- En favorisant la mise en place de nouveaux projets photovoltaïques intégrés à l'environnement notamment sur les ZAE mais également dans le cadre des démarches collectives sur les bâtiments professionnels.

3. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

- En favorisant l'intermodalité à travers la structuration d'un pôle d'échange multimodal autour de la SNCF de Cahors, à travers l'étude de report modal sur la voie verte dans la Vallée du Lot
- Par des équipements et outils innovants favorisant les transports en commun (bornes info voyageurs, application mobile) et les déplacements individuels propres (véhicules électriques)



Annexe 2

Programme d'actions Grand Cahors dans le cadre du projet « Grand Quercy, Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Action 1

Intitulé de l'action :

Développement de solutions d'identification d'économies d'énergies adaptées aux spécificités du bâti ancien du territoire

Description de l'action :

. Développer une solution d'aide à la décision simplifiée en matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti / solution Efficiencia

. Identifier les actions d'efficacité énergétique les plus adaptées et les plus efficaces par typologie d'habitat et par génome énergétique à partir de la constitution d'une base de données territoriale / solution Efficiencia (expérimentation de la solution à l'échelle du secteur sauvegardé de Cahors, puis développement à l'échelle du PETR)

. Test d'outils et de méthodologies innovantes en parallèle pour simuler et mesurer la performance énergétique de réhabilitation de bâti ancien

Maître d'ouvrage : Grand Cahors

Maître d'Œuvre identifié : Start-up Efficiencia + autres partenaires à définir

Référent Elu : Michel SIMON

Référent technique : Nicolas MOULENE & Sophie GOMEZ – Direction du développement

Calendrier :

Développement de la solution Efficiencia :

-Phase 1 : constitution de la base de données et développement de la solution logicielle en 4 étapes sur 12 mois (année 1 – Fin 2015 / 2016)

-Phase 2 : Mise en place d'un retour d'expérience sur l'efficacité réelle des actions (années 2 et 3) & développement d'applications

D'autres méthodologies seront expérimentées en parallèle (outils et partenaires en cours de repérage)

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Constitution d'une base de données locale avec des applications servant à l'augmentation de la connaissance des habitants, des professionnels du bâtiment, des élus et techniciens pour mieux guider dans les choix d'éco restauration du bâti ancien

- Augmenter la compétence des professionnels par leur implication dans le co-développement de solutions et l'utilisation d'outils numériques



Détail des coûts prévisionnels de l'action

Description	Montant (HT)
Développement de solutions adaptées	93 750 €
Total	93 750 €

Subvention TEPcv sollicitée Taux : 80%	75 000 €
Autofinancement Maître d'Ouvrage Taux : 20%	18 750 €
Total	93 750 €



Action 2

Intitulé de l'action :

Rénovation thermique des logements des particuliers – Surprime Eco chèque

Description de l'action :

Favoriser l'expérimentation en matière d'éco rénovation en incitant les propriétaires à tester des solutions innovantes en matière d'éco restauration dans le cadre de la démarche ENERPAT

Instaurer une prime ENERPAT en lien avec la politique de l'habitat du Grand Cahors et notamment l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) mise en place dans le cadre de la démarche Cahors Cœur d'Agglomération.

Sur la période du programme TEPCV, l'objectif est d'attribuer 32 primes d'un montant de 3500€ selon le financement suivant :

- 1000 € de la collectivité dont 300 € sont déclencheurs du financement TEPCV et 200 € destinés pour les évaluations énergétiques
- 1200 € du TEPCV
- 1500 € de la Région et/ou FEDER

Maître d'ouvrage : Grand Cahors

Maître d'Œuvre identifié : à définir

Référent Elu : Michel SIMON

Référent technique : Sophie RAYNAL & Sophie GOMEZ – Service Habitat

Calendrier :

2016-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Nombre de bâtiments écorénovés
- Amélioration de l'efficacité énergétique des logements rénovés d'au moins 25%
- Mise en œuvre de solutions d'écorénovation



Détail des coûts prévisionnels de l'action

Description	Montant (HT)
Surprime Eco chèque	70 400 €
Total	70 400 €

Subvention TEPcv sollicitée Taux : 55%	38 400 €
Subvention Collectivité Taux : 45%	32 000 €
Total	70 400 €



Action 3

Intitulé de l'action :

Pôle multimodal de la gare de Cahors

Description de l'action :

. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare de Cahors, desservi par des lignes urbaines, interurbaines et nationales

Les objectifs visent à :

- Assurer les liaisons entre les différents modes de déplacement sur le territoire
- Garantir la liaison avec Toulouse/Montauban et Paris et, favoriser les échanges de flux
- Augmenter la visibilité de l'offre en présence

Maître d'ouvrage : Grand Cahors

Maître d'Œuvre identifié : Cabinet d'étude à définir

Référent Elu : Michel SIMON

Référent technique : Direction de l'aménagement – service aménagement pré-opérationnel

Calendrier :

Pôle multimodal : Réalisation de l'étude en 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Augmenter le nombre de voyageurs en gare de Cahors
- Favoriser de nouvelles pratiques



Détail des coûts prévisionnels de l'action

Description	Montant (HT)
- Etude de faisabilité et aide à la conception du projet pôle multimodal,	20 000 €
Total	20 000 €

Subvention TEPcv sollicitée Taux : 80%	16 000 €
Autofinancement Maître d'Ouvrage Taux : 20%	4 000 €
Total	15 000 €



Action 4

Intitulé de l'action :

Acquisition et mise en œuvre de 5 bornes d'information des voyageurs et développement d'une application mobile

Description de l'action :

Pour améliorer les conditions d'utilisation du réseau de transports urbains de l'agglomération, un système permettant de connaître l'heure de passage du prochain véhicule du réseau urbain Evidence à l'ensemble des points d'arrêt du réseau des lignes régulières. Il s'agit d'améliorer la lisibilité du réseau Evidence et les conditions d'attente des voyageurs.

Il s'agit d'un procédé double :

- cinq bornes d'information voyageur positionnées aux points d'arrêt de la Navette Mairie, P+R Chartreux, P+R Ludo Rollès et Gare. Elles indiqueront l'heure de passage de la prochaine Navette ;
- une application mobile pour connaître l'heure de passage du prochain véhicule (Navette, lignes régulières), consulter les fiches horaires, le plan du réseau et les tarifs, calculer un itinéraire, afficher une feuille de route, être géolocalisé pour connaître l'arrêt de bus le plus proche et s'abonner aux alertes.

Les objectifs visent ainsi à :

- Encourager et simplifier Cahors l'utilisation du réseau de transports urbains Evidence ;
- Inciter au report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs.

Maître d'ouvrage : Grand Cahors

Maître d'Œuvre identifié : Grand Cahors

Référent Elu : Michel SIMON

Référent technique : Lola Le MOIGN – Direction des Déplacements

Calendrier :

Octobre 2015 : finalisation du cahier des charges et des modalités d'achat

Printemps 2016 : mise en service

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- . Améliorer les conditions d'utilisation des transports urbains
- . Accroître la fréquentation
- . Développer les pratiques numériques



Détail des coûts prévisionnels de l'action

Description	Montant (HT)
5 bornes d'information des voyageurs	70 000 €
Total	70 000 €

Subvention TEPCv sollicitée Taux : 80 %	56 000 €
Autofinancement Maître d'Ouvrage Taux : 20%	14 000 €
Total	70 000 €



PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € (HT)		Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 : Solutions d'identification d'économies d'énergie	93 750 €		Programme TEPCV	75 000 €
			Grand Cahors	18 750 €
Action 2 : Rénovation thermique des logements des particuliers	70 400 €		Programme TEPCV	38 400 €
			Grand Cahors	32 000 €
Action 3 : Etude Pôle d'échange Multimodale	20 000 €		Programme TEPCV	16 000 €
			Grand Cahors	4 000 €
Action 4 : Bornes info voyageurs et application mobile	70 000 €		Programme TEPCV	56 000 €
			Grand Cahors	14 000 €
TOTAL HT	264 150 €		TOTAL HT	264 150 €

Référent en charge du programme d'actions au Grand Cahors : Direction de la prospective territoriale



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Adresse du bénéficiaire : 72 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

N° SIREN :

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00246	C4630000000	42

+ un RIB (scan)

